

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

CONFIDENTIEL

TEX.SB/W/79

5 mai 1976

Organe de surveillance des textiles

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SEPTIEME REUNION (1976)¹ DE L'ORGANE DE SURVEILLANCE DES TEXTILES

L'Organe de surveillance des textiles tiendra une réunion dans le nouveau bâtiment du BIT, salle IX, R-2, les lundi 10, mardi 11 et mercredi 12 mai. L'ouverture de la réunion est fixée à 10 heures.

Les principales questions à examiner sont les suivantes:

1. Adoption du projet de rapport de la sixième réunion (document TEX.SB/W/78).
2. Examen de notifications
 - A. Notifications en instance
 - a) Canada/Pologne - Article 4 (TEX.SB/114 et Add.1);
 - b) Thaïlande - Article 2:1 (TEX.SB/115 et Add.1);
 - c) CEE/Malaisie (TEX.SB/116)
Accord au titre de l'article 4; notifié conformément à l'article 2:4
Programme d'élimination progressive; notifié conformément à l'article 2:2i).
 - d) CEE/Hong-kong (TEX.SB/117)
Accord au titre de l'article 4; notifié conformément à l'article 2:4
Programme d'élimination progressive; notifié conformément à l'article 2:2i).
 - e) CEE/Macao (TEX.SB/118)
Accord au titre de l'article 4; notifié conformément à l'article 2:4
Programme d'élimination progressive; notifié conformément à l'article 2:2i).
 - f) CEE/Singapour (TEX.SB/119)
Accord au titre de l'article 4; notifié conformément à l'article 2:4
Programme d'élimination progressive; notifié conformément à l'article 2:2i).
 - g) CEE/Corée (TEX.SB/120)
Accord au titre de l'article 4; notifié conformément à l'article 2:4
Programme d'élimination progressive; notifié conformément à l'article 2:2i).
 - h) CEE/Brésil (TEX.SB/121)
Programme d'élimination progressive - Article 2:2i).
 - i) CEE/Colombie/Egypte/Mexique/Thaïlande (TEX.SB/122)
Programme d'élimination progressive - Article 2:2i).
 - j) CEE - Rapport de situation au titre des articles 2iv) et 4 (TEX.SB/131).

¹Trente-huitième réunion.

- k) Hong-kong/Canada (TEX. SB/123)
Problème relatif à l'Annexe B, article 1 a), de l'Arrangement. Sera éventuellement déféré à l'OST par les parties.
 - l) Japon/CEE - Rapport de situation au titre de l'article 2:4 (TEX. SB/124).
 - m) Etats-Unis - Rapport de situation au titre de l'article 2:4 (TEX. SB/125).
 - n) Espagne - Rapport de situation au titre de l'article 2:4 (TEX. SB/126).
 - o) Yougoslavie/CEE - Rapport de situation sur la négociation d'un accord bilatéral au titre de l'article 4 (TEX. SB/127).
 - p) Suède/Singapour - Prorogation temporaire de l'accord en vigueur au titre de l'article 4 (TEX. SB/128).
 - q) Autriche/Macao - Article 4 (TEX. SB/129).
 - r) Japon/Autriche - Accord conclu entre les deux gouvernements (TEX. SB/130).
- B. Notifications pour lesquelles l'OST attend le complément d'informations demandé
- a) Régime d'importation du Mexique (TEX. SB/102). Les réponses aux questions que l'OST a posées au cours de son premier examen du rapport du Mexique n'ont pas encore été reçues.
 - b) Notification de la Jamaïque - Article 2:4 (TEX. SB/104). Communication à l'OST de toute décision que le gouvernement jamaïquain pourrait prendre en ce qui concerne la justification des restrictions existantes aux termes de l'Accord général.
 - c) Norvège/Thaïlande - Article 3 (TEX. SB/113 et Add.1). L'OST attend toujours des informations de la Norvège sur la reprise des négociations avec la Thaïlande et l'article au titre duquel la Norvège a pris une mesure unilatérale.
- C. Notifications en suspens devant l'OST
- a) CEE/Inde - Accord au titre de l'article 4 (TEX. SB/99).
 - b) CEE/Inde - Programme d'élimination progressive (TEX. SB/99).
3. Poursuite du débat consacré à l'analyse par l'OST du fonctionnement de l'Arrangement en vue de l'examen majeur de ce fonctionnement.
4. Autres questions.